

département de l'Immigration et l'administration de nos chemins de fer nationaux.

Ce dont le pays a le plus besoin en ce moment, c'est de réduire les frais d'administration, plus nous établirons de nouveaux colons sur nos terres, plus vite nous serons en mesure de réduire les charges des contribuables, en les répartissant sur un plus grand nombre de citoyens. Puisque nous avons maintenant un réseau national de chemins de fer, et que nos voies ferrées traversent de nombreuses régions propices au développement de la colonisation dans l'Ouest, je suis convaincu que la création d'un système de coopération plus étendue entre nos chemins de fer et le département d'Immigration aurait pour résultat d'amener ici un grand nombre d'immigrants utiles qui s'établiraient sur nos terres.

L'hon. M. CALDER: Je répondrai en deux mots aux observations de l'honorable député. Au cours des deux dernières années, nous avons eu un certain nombre de conférences avec les compagnies de chemins de fer—de fait avec les autorités de toutes les compagnies concernant la solution à donner à ce problème; nous nous sommes efforcés de prendre des mesures pour obtenir une coopération soit plus étroite entre le département et les chemins de fer. De plus, au cours des dernières semaines et surtout à cause des débats qui ont eu lieu ici, j'ai conclu des arrangements pour tenir une nouvelle conférence ici dans le courant de juin. J'espère que des représentants des provinces de Québec et d'Ontario seront présents et nous étudierons les moyens de favoriser la colonisation de l'intérieur de ces deux provinces; il est fort possible que les différentes compagnies de chemins de fer soient également représentées à cette réunion.

M. MACLEAN (York-Sud): Je désire signaler à l'attention du ministre un autre aspect de la question qui est venue sur le tapis devant le comité spécial pendant que nous en étions à l'étude de la situation de nos chemins de fer nationaux. On a révélé au cours de l'enquête qu'en outre des chemins de fer, l'Etat possède aujourd'hui un réseau de lignes télégraphiques; or, nous avons eu la preuve que pour les affaires gouvernementales, les compagnies particulières obtiennent presque toujours la préférence. Je tiens donc à demander au ministre de la Colonisation et de l'Immigration, qui est fort sympathique aux chemins de fer nationaux, si son département donne la quantité d'affaires qu'il devrait

aux chemins de fer et au réseau des lignes télégraphiques de l'Etat? J'ai l'intention de poser la même question aux autres ministres et j'espère qu'elle arrivera jusqu'à l'oreille du premier ministre lui-même. Je vois que le ministre des Travaux publics (M. McCurdy) est à son siège en ce moment; j'ose donc espérer qu'il prendra note de ma question. La nécessité s'impose que tous les ministres voient à procurer aux chemins de fer nationaux ainsi qu'au réseau télégraphique de l'Etat le plus fort volume d'affaires départementales possible.

Les mêmes remarques s'appliquent dans le cas des compagnies de messagerie qui sont exploitées par l'Etat. J'espère donc que l'année prochaine, quand les ministres soumettront leurs prévisions budgétaires, ils seront en mesure de déclarer qu'ils ont fait leur grand possible, afin d'encourager les chemins de fer, les lignes télégraphiques et les compagnies de messagerie qui sont exploités par l'Etat. Je n'ai rien à dire contre le Pacifique-Canadien, ni contre n'importe quelle autre compagnie de chemin de fer particulière; il est grand temps, cependant, après les révélations qui ont été mises au jour devant le comité spécial, d'appeler publiquement l'attention des ministres sur le traitement de faveur dont certaines compagnies particulières jouissent de la part de certains départements au détriment de nos chemins de fer d'Etat et de nos lignes télégraphiques nationales; c'est là la meilleure démonstration qu'il n'y a pas de coordination entre les divers départements du service public relativement à cette question particulière des dépenses.

M. SINCLAIR (Queen) (I.P.-E.): Dois-je comprendre que cet item est affecté uniquement aux produits exposés d'une façon permanente dans les bureaux d'immigration à l'étranger, ou comprend-il aussi les objets provisoirement exposés aux foires, etc?

L'hon. M. CALDER: Le crédit en délibération est affecté surtout aux foires. Nous n'avons pas pour ainsi dire de collections de produits qui soient d'une nature permanente. Les matériaux utilisés dureront peut-être de six à huit mois, un an ou un an et demi au plus, après quoi il est nécessaire de préparer une nouvelle collection des objets à exposer. Nous n'avons donc rien de permanent dans cette catégorie de produits exposés. Ces collections sont exposées dans les vitrines de nos bureaux en Angleterre et aux Etats-Unis, mais nous les changeons de temps à autre. Quand une collection de produits ont été